

Une oeuvre de charité

Autor(en): **Paul-Marie, P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung**

Band (Jahr): **29 (1951)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-722450>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une oeuvre de charité

P. Paul-Marie o. cap.*

L'histoire de la fondation de l'Asile St. François pour vieillards et aveugles, à Sion, est des plus simples. Si vous n'y trouvez rien d'utile, je veux néanmoins qu'il soit un témoignage de gratitude envers „Pro Senectute“ qui nous a aidé et encouragé dès les débuts de notre oeuvre.

L'asile St. François doit son origine à un concours de circonstances très particulières et il faudrait être en Valais, à Sion, pour bien en comprendre la valeur. — Quand mes Supérieurs m'envoyèrent à Sion et me confièrent, en automne 1920, la direction des Fraternités du Tiers-Ordre de St. François, — j'y trouvais des personnes extrêmement généreuses, auxquelles se joignirent bientôt de jeunes forces pleines d'ardeur et d'enthousiasme. Afin d'entretenir et d'utiliser à la fois leur élan, je les orientais vers les oeuvres de charité. Elles-mêmes me suggérèrent l'idée de s'occuper des vieillards pauvres et abandonnés.

Avec le milier de francs que nous avons en caisse, nous avons loué pour une année un logement de 3 chambres et cuisine et y avons installé gratuitement nos premiers protégés. Ceci se passait le 19 novembre 1923 — fête de Ste. Elisabeth. Le mobilier fut donné, de nombreuses personnes s'engagèrent à payer par semaines ou par mois qui du pain, qui du lait, qui du charbon et toutes autres marchandises nécessaires. Le service de la maison et des pensionnaires (ils furent bientôt 4, puis 5, 6 et 9) fut également assuré bénévolement par des personnes de la ville, se relayant à la cuisine et dans les chambres. Il y eut des actes de charité vraiment héroïques, car il ne s'agissait pas seulement d'éplucher des légumes ou de raccommoder des bas, mais bien aussi de donner tous les

* Exposé fait à l'assemblée générale „Pour la Vieillesse“.

soins à des vieillards infirmes, inconscients même de leurs faiblesses naturelles.

Or l'élan des premiers jours ne se ralentit pas, tout au contraire, ces exemples admirables déclanchèrent un mouvement général de la population, heureuse d'apporter son appui. — On fit des prodiges d'ingéniosité. Ainsi, un propriétaire de vaches, ayant gagné 7 francs dans un combat de „reines“, les donnait à l'asile. — Un automobiliste qui s'était vu dresser procès-verbal pour contravention à la loi sur la circulation, demandait que son amende soit versée à l'Asile, ce qui fut fait. — Un président de tribunal, propriétaire de vigne, nous envoyait une brantée de vin, bref, il ne se passait presque pas de jour sans un ou plusieurs dons.

Au bout de la première année, nous avons les moyens de louer un appartement plus spacieux (la maison Blatter) où nous logeâmes 12 à 14 vieillards.

Les dons, comme aussi les demandes d'admission continuant d'affluer, il fallut songer à créer une œuvre plus vaste, avec une direction stable et des garanties juridiques. — Ainsi naquit l'Association de l'Asile St. François pour vieillards et aveugles, à Sion, le 23 avril 1926. — Nous avons pris ce titre, parceque M. Ernest de Stockalper, décédé quelques années auparavant, avait légué une somme de 60 000 frs. pour un asile de vieillards et d'aveugles à Sion, et que les exécuteurs testamentaires pensaient à nous attribuer ce legs, dès que notre œuvre remplirait les conditions fixées par le testataire.

Déjà nous avons acquis un terrain et une maison où nous pouvions loger 20 à 24 vieillards. — Un projet de construction fait par M. l'architecte Alphonse de Kalbermatten fut exécuté en trois étapes. La première aile du bâtiment actuel pouvait être solennellement inaugurée le 4 octobre 1928. La Fondation suisse „Pour la Vieillesse“ nous versait un subside de 8000 frs. et son secrétaire général assistait à notre fête.

En 1929 déjà, eut lieu la réfection et l'agrandissement du vieux bâtiment Graven. Résultat: gain de 20 places. — En 1934, deuxième étape dans la construction de l'asile, enfin, troisième étape en 1941 permettant d'hospitaliser

au total de 120 à 125 vieillards, parmi lesquels les aveugles ont toujours la priorité de droit. Nous ne voudrions pas dépasser ce chiffre. — La Fondation suisse „Pour la Vieillesse“ nous a fait don encore de 3000 et de 4000 frs. pour chacune des deux dernières étapes. — Nous prévoyons, pour l'année prochaine, un important travail de réfection et d'aménagement de l'ancien bâtiment, exclusivement réservé aux hommes. J'estime devoir y consacrer 60 à 70 mille frs.

L'ensemble des sommes dépensées pour les terrains, constructions, réparations et ameublement dépasse 600 000 frs. dont les $\frac{3}{4}$ au moins nous sont venus de la charité privée. Il y a de nombreuses années que nous n'avons plus de dettes et, à chaque exercice, nous tâchons de constituer un fonds de réserve pour des améliorations, achat d'appareils plus modernes à la cuisine, à la buanderie, au chauffage etc.

Permettez-moi d'ajouter à ce bref exposé historique quelques considérations capables de vous intéresser. Elles ont trait 1^o au prix des pensions, 2^o aux classes de pensionnaires et 3^o à l'Assurance-vieillesse.

L e p r i x d e s p e n s i o n s .

Nous l'avons maintenu le plus bas possible. Il est de 2.50 frs. pour la troisième classe, 3.50 frs. pour la deuxième et 5 frs. pour la première. Nous demandons, en plus, 50 cts. par jour à tous, pendant la période de chauffage. Si, malgré la modicité des prix de pension nous arrivons à n'avoir jamais de déficit, cela tient encore une fois aux circonstances extrêmement favorables qu'il serait difficile, sinon impossible, de rencontrer ailleurs qu'à Sion.

Le valaisan est plutôt réservé de nature, hésitant à prendre des initiatives dans son canton, tout au moins. Mais il a l'esprit très ouvert aux idées des autres et les adopte avec élan et spontanéité. Une fois gagnée sa confiance, il se donne de toute son âme, avec une générosité sans pareille et une fidélité à toute épreuve. On ne rencontre nulle

part, en Suisse romande, tant de charité et de dévouement (sauf peut-être à Genève), mais je crois que Sion l'emporte encore, si l'on tient compte du nombre des habitants. Bref, j'ai la conviction que je n'aurais pas réussi ailleurs à lancer et à développer les œuvres d'utilité publique que j'ai créées à Sion. — Il est remarquable en tout cas, que, depuis le début, toute l'administration de l'asile se fait sans aucune rétribution, par les membres principaux du comité-directeur, et pourtant ce n'est pas une sinécure. Le médecin de l'établissement n'a jamais demandé un centime, au contraire, il a fourni d'ordinaire les remèdes et y a mis de sa poche. La tradition s'est si bien établie, que les autres médecins, appelés parfois en consultation, font de même. — L'architecte, lui non plus, ne nous a rien réclamé pour ses travaux. — Bien des journées de soins aux infirmes sont faites à titre de charité par des personnes de la Fraternité du T.-O., de même à la lingerie. Enfin les douze Sœurs Hospitalières qui tiennent la maison et le jardin et soignent les vieillards, n'acceptent qu'un salaire, si je puis dire symbolique, 25 frs. par mois, et il a fallu presque leur faire violence, dernièrement pour leur donner 40 frs. Leur dévouement n'en est que plus total et plus empressé, parce que complètement désintéressé.

Classes de pensionnaires.

Un autre sujet d'étonnement, sera peut-être celui des différences de classe, à l'asile. Comme je l'ai déjà dit plus haut, nous avons trois classes de pensionnaires. — Les cinq premières années, comme nous ne recevions que des pauvres et des assistés, la question ne se posait pas. Mais, lorsque s'élevèrent les bâtiments neufs, dotés d'un appréciable confort, bon nombre de personnes de condition naguère très aisée et d'éducation parfaite se présentèrent, qui voulurent avoir une chambre seule et un régime alimentaire plus varié et plus soigné. Nous ne pouvions certes pas les mettre à la même table que les gâteux, qui ne savent pas manger proprement. Nous avons installé dès lors trois réfectoires et nous avons pu constater, contrairement à ce que l'on aurait pu craindre, que chacune des trois catégories se constituait en vraie famille, sans susciter entre elles ni protestation, ni jalousie. Les assistés que nous recevons dans la troisième classe, s'y trouvent tellement mieux qu'ils n'étaient dans leur pauvre maison, souvent surpeuplée et où les vieux sont

vite de trop, sans hygiène et sans confort, qu'ils sont heureux à l'asile et n'en demandent pas plus. — Si pourtant, et cela m'amène à ma dernière considération — ils tiennent par dessus tout à leur *rente-vieillesse*.

Les promoteurs de l'Assurance-vieillesse pensaient que la rente permettrait à beaucoup de vieillards de rester dans leur famille et de n'être pas obligés d'aller à l'asile. En Valais, en tout cas, ce fut juste le contraire. On le comprend, pour les motifs énoncés ci-dessus. De plus, chez eux, les vieillards assistés se voient d'ordinaire privés de la rente mensuelle. A l'asile, cette rente étant de 62.50 frs. au lieu de 40 dans les villages, on veut profiter de l'avantage. A l'asile en outre, chaque vieillard, même assisté, a droit à 10 frs. d'argent de poche et parfois davantage. Beaucoup, hélas! n'emploient cet argent que pour s'enivrer... de là des difficultés presque inextricables. Serait-il possible de prier les Autorités compétentes — et l'avis de la Fondation pro Senectute serait très écouté — de donner des directives plus sévères aux caisses cantonales, pour la retenue éventuelle de cet argent qui, dans tous les cas du genre, devrait être remis à la direction des asiles et non plus aux intéressés.

Leiden und Freuden des Verwalters eines ländlichen Altersheims

a. Kantonsrichter L. Linherr, Kassier des Kantonalkomitees
Appenzell I.-Rh.*

Das schweizerische Direktionskomitee richtete im Jahre 1918 an den leider zu früh verstorbenen Herrn Landammann und Ständerat Dr. C. Rusch den Appell, im Halbkanton Appenzell I.-Rh. ein kantonales Komitee der Stiftung „Für das Alter“ zu gründen. Noch im selben Jahre fand die Gründung statt und im Herbst wurde die erste Sammlung durchgeführt.

Aus dem Ertrag der jährlichen Kollekte wurden be-

*Referat am Vormittag der Abgeordnetenversammlung „Für das Alter“